



Notice

# SÉCURITÉ

Les bâtiments scolaires, comme tout équipement public, doivent être sûrs pour leurs usagers quotidiens et occasionnels. L'ensemble des risques est pris en compte, depuis la prévention des accidents de la vie courante jusqu'à la mise en sûreté des personnels et des élèves face aux risques et menaces majeurs.

*“ Ces principales réglementations [risques professionnels, incendie, risques et menaces majeurs] sont parfois difficiles à faire cohabiter.*

*Une réflexion de bon sens permet souvent de faire un choix optimal.” À DIRES D'EXPERTS...\**

La sécurité constitue un enjeu majeur pour les écoles et établissements scolaires. Parmi les risques auxquels ils peuvent être soumis, certains impactent directement le bâti : **risques liés à l'activité professionnelle, sécurité incendie, risques et menaces majeurs**. Au-delà du respect des réglementations, la réflexion collective vise un unique objectif d'efficacité basée sur le bon sens pour **la sauvegarde des personnes**, puis des biens.

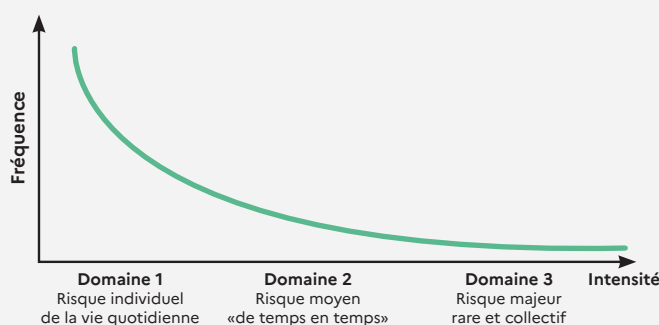
La première étape de sécurisation des usagers consiste à **inventorier et évaluer tous les types de risques** auxquels l'école ou l'établissement peut être exposé dans son enceinte ou son environnement. Il convient ensuite de tenter de **supprimer ces risques en éliminant soit le danger** (ex : revêtement de sol glissant, installations électriques défectueuses, travail en hauteur), **soit la possible exposition à ce danger** (occultations, isolements coupe-feu, équipements à installer hors niveaux inondables, accès anti-intrusion...). S'il est impossible de supprimer le risque, comme dans le cas des risques et menaces majeurs, les bâtiments sont conçus et aménagés de manière à en limiter les effets (en facilitant la mise à l'abri des élèves et des personnels).

Les personnels des écoles et établissements ne sont pas, pour la plupart, des spécialistes de la sécurité. Il est donc essentiel de concevoir la sécurité des bâtiments scolaires de manière simple et pratique. Les dispositifs de sécurité et de prévention efficaces sont **simples d'usage** et de **maintenance aisée**. Les personnels sont informés et/ou formés, et disposent ressources nécessaires.

## RISQUE, FRÉQUENCE ET INTENSITÉ

Un risque correspond à l'existence simultanée d'un danger (objet ou situation susceptible de causer un tort) et d'une exposition à ce danger. Selon sa fréquence et sa gravité potentielle, on distingue un continuum de risques depuis les risques de la vie quotidienne jusqu'aux risques majeurs (rares mais aux conséquences potentiellement catastrophiques).

### COURBE DE FARMER



\* Source : Verbatim issu des groupes de travail réunis pour l'élaboration des guides «Bâtir l'École».

## 1. LES ATTENDUS, LES SOLUTIONS À PRIVILÉGIER

### ■ Tenir compte des risques et menaces majeurs dans la localisation et la conception de l'établissement

L'ensemble des écoles et établissements scolaires sont exposés aux risques de **tempêtes** et autres **événements météorologiques intenses**, aux risques de **nuages toxiques** et aux **menaces d'attentat**. D'autres **risques majeurs**, localisés, sont pris en compte, dans la mesure du possible, lors du **choix d'un site** pour un nouvel équipement scolaire : inondation, séisme, éruption volcanique, mouvement de terrain, rupture de barrage, explosion de site industriel, accident nucléaire... Par ailleurs, même si l'école ou l'établissement n'est pas localisé en zone inondable, il peut s'inscrire dans une zone de fragilité des réseaux de fluides ou de transport (ex : *coupure d'électricité, isolement des routes, arrêt des transports scolaires...*).

Concernant les risques et menaces majeurs, la réglementation prévoit une obligation de moyens, essentiellement organisationnels mais également matériels. La conception, la rénovation et l'aménagement des bâtiments scolaires **facilitent la mise en œuvre des plans particuliers de mise en sûreté** (PPMS) face aux risques et menaces majeurs qui permettent de **mettre à l'abri** élèves et personnels. L'association d'un signal sonore avec un message vocal permet d'optimiser la compréhension des alarmes PPMS. Pour l'alarme PPMS Risques majeurs, il faut privilégier un dispositif sonore diffusant le **signal national d'alerte** (SNA). L'aménagement prévoit un accès facile aux malettes PPMS dans chaque zone de mise à l'abri.

L'**architecture** des écoles et établissements est **sure et résiliente**. Ce sujet concerne principalement les **structures**, par exemple à travers des caractéristiques adaptées aux explosions ou aux événements sismiques, cycloniques ou la mise hors d'eau en zone inondable. La conception des **toitures, façades, surfaces vitrées** est également en jeu, par exemple sur le sujet de la prise au vent dans des contextes climatiques affectés par des tempêtes ou cyclones.

L'école ou l'établissement scolaire peut par ailleurs être repéré comme **site refuge** pour une partie de la population sinistrée à proximité (ex : quartier évacué lors d'une inondation, autoroute bloquée lors d'un épisode neigeux intense...). Dans ce cas, le fonctionnement de l'équipement en situation de crise peut être anticipé.

#### COLLÈGE BOUENI À MAYOTTE (976)



© LAB Réunion, architectes.

Le collège bénéficie d'une conception résiliente adaptée aux événements tropicaux, avec une structure légère et une moindre prise.

## CHOISIR LES ZONES DE MISE À L'ABRI POUR LE PPMS RISQUES MAJEURS

Selon la configuration de l'établissement et son environnement, un ou des lieux sont désignés comme zone(s) de mise à l'abri, en fonction du risque concerné. Dans le cas d'un projet de construction, une réflexion en amont permettra d'identifier des solutions de mises à l'abri optimisées.

### Critères de choix du lieu :

- facilité d'accès,
- localisation (par exemple étage en cas de risque d'inondation...),
- moindre vulnérabilité du bâti,
- points d'eau et sanitaires accessibles,
- moyens de communication interne,
- moyens de communication entre les zones et avec l'extérieur,
- rangement pour les malles PPMS.

### Critères particuliers pour les deux risques qui concernent tous les établissements :

- **Pour le risque de nuage toxique :** calfeutrer si nuage toxique (par exemple par la grande bâche présente dans la mallette PPMS, pré-équipée d'un adhésif double face). Privilégier des zones derrière les façades les moins exposées aux risques d'explosion (risque d'accident de transport de matière dangereuse par exemple). Privilégier les salles où les ouvrants sont accessibles et peuvent être calfeutrés par un ruban adhésif si nécessaire. Identifier une zone tampon à l'entrée de l'établissement et à l'entrée de chaque zone afin de mettre à l'abri les personnes qui n'auraient pas pu rejoindre la zone à temps, sans avoir à la déconfiner.

- **Pour le risque de tempête :**

- Choisir les façades les moins exposées aux vents dominants en cas de tempête.
- Prévoir un vitrage adapté.
- Eviter la proximité des grands arbres.

- Pour les établissements exposés à d'autres risques (inondation, séisme, éruption volcanique...), d'autres critères de choix des zones de mise à l'abri sont à prendre en compte.

### Lieux possibles :

- Privilégier plusieurs salles communicantes (classes, bibliothèques...) ou liées par un couloir plutôt qu'une seule grande (gymnase, cantine...), pour pouvoir isoler une personne si nécessaire et limiter la diffusion d'une éventuelle anxiété.

- Les salles de classe peuvent être une bonne solution, pour permettre de poursuivre au moins partiellement des activités, d'occuper les élèves.

### Arrêt des circuits réseaux

- Rendre débrayables les systèmes d'ouverture de ventilation.
- Choisir des ouvrants adaptés.
- Prévoir un moyen de coupure local ou généralisé pour le chauffage, accessible facilement (élévation de température à anticiper dans les zones de mise à l'abri).

### Identification des locaux et des responsables :

- Signaler les locaux retenus avec un affichage des consignes PPMS, comme pour l'incendie. La couleur classiquement utilisée pour l'information préventive pour les risques majeurs est le violet.

Le jour de la crise, il pourra être nécessaire de modifier le choix des lieux et de s'adapter en fonction de la situation, notamment si les locaux sont endommagés : vitres brisées, toit envolé...

## ■ Assurer la sécurité contre les risques d'incendie

Le « **règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public** » et le **code du travail** (alarme perceptible dans tout l'établissement ; affichage des consignes et plans ; couloirs, cages d'escaliers, issues dégagées ...) fixent les règles qui prévalent en matière de sécurité incendie et de panique en milieu scolaire.

La conception permet de faciliter l'évacuation jusqu'à l'accès à une **zone permettant de rassembler les usagers en sécurité**. Une zone de rassemblement unique simplifie la gestion de l'évacuation (comptage des effectifs...). Ce point de rassemblement est tout à la fois éloigné des bâtiments et si possible situé au sein de l'enceinte de l'établissement et hors du chemin d'accès des secours.

### COLLÈGE MENDÈS FRANCE DE TUNIS (TUNISIE) - AEFÉ



© Daquin Ferrière architectes

*Les coursives extérieures de desserte des espaces d'apprentissage constituent un plus pour la sécurité incendie, car elles permettent d'évacuer très rapidement hors des fumées, et de constituer des espaces d'attente sécurisés pour les personnes dans l'incapacité d'utiliser les escaliers.*

## UNE SÉCURITÉ INCENDIE INCLUSIVE : cela profite à tout le monde

Pour que l'**alarme** soit perçue par tous, y compris par les personnes déficientes auditives, les **signaux sonores** sont complétés d'**alarmes visuelles** (flashes lumineux) ou **vibratoires**, et ce dans tous les espaces du bâtiment, y compris les sanitaires. Des messages peuvent également s'afficher sur les tableaux numériques et les écrans d'ordinateurs.

En cas d'incendie, l'évacuation générale est la règle. Toutefois, pour tenir compte de l'incapacité d'une partie du public à évacuer ou à être évacuée rapidement, la réglementation des établissements recevant du public prévoit la possibilité d'une évacuation différée des personnes en situation de handicap si nécessaire. Pour ce faire, à chaque niveau accessible, les personnes qui sont dans l'impossibilité d'évacuer immédiatement doivent pouvoir trouver une solution de **mise à l'abri provisoire** (espace d'attente sécurisé). Dans les établissements hébergeant des classes d'inclusion avec des locaux affectés à la prise en charge des élèves handicapés, il peut ainsi être opportun de conférer aux locaux qui leur sont affectés des caractéristiques d'espaces d'attente sécurisés.

Au-delà d'une réponse théorique au texte de la réglementation, les exercices **confirment le caractère opérationnel en toutes circonstances de ces espaces**, et notamment :

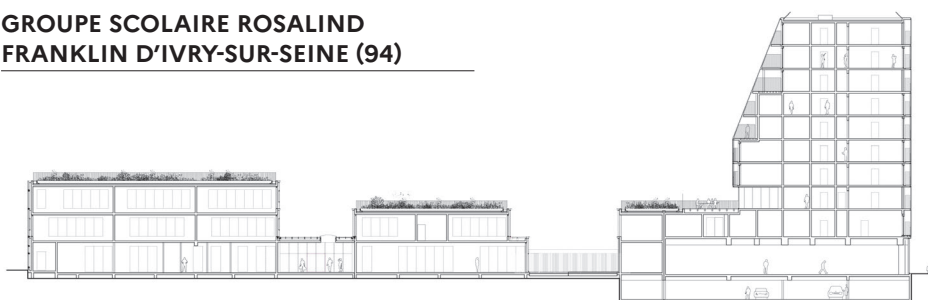
- leur accessibilité (absence d'obstacles tels que seuil de balcons, gravillons de terrasses, portes verrouillées de salles de classe non occupées au moment de l'alarme,
- l'assurance de communiquer avec le service de sécurité interne ou les services de secours,
- la possibilité de désenfumer l'espace (accès à des commandes d'ouverture des fenêtres aisément manipulables y compris depuis un fauteuil roulant, par exemple).



## ■ Concilier l'ouverture de l'établissement sur son territoire et sa sécurisation contre les intrusions

L'un des enjeux importants de la sécurité d'une école ou d'un établissement scolaire consiste à protéger les usagers des **risques d'intrusion** de personnes, d'animaux ou encore de **jets d'objets**. Une analyse du contexte dans lequel s'insère l'équipement scolaire est à réaliser. Les **diagnostics de sécurité** aboutissent à des préconisations d'ordre technique et organisationnel. Les items liés à l'enceinte et à la façade permettent notamment de cibler des points importants pour une construction ou la rénovation (clôture homogène, espaces verts où l'on peut se dissimuler, éclairage, facilitateurs d'escalade en façade ...). Dans certaines circonstances, il est nécessaire de mener une **étude de sécurité publique**.

### GRUPE SCOLAIRE ROSALIND FRANKLIN D'IVRY-SUR-SEINE (94)



© Chartier-Dalix architectes, Camille Gharbi, photographe.

La construction du groupe scolaire a été associée à celle d'une résidence étudiante sur le même site à Ivry-sur-Seine (94). Le plan masse et les volumes ont été organisés de manière à préserver la cour de récréation des vues et des jets d'objets.

La conception de l'enceinte appréhende le **traitement de la clôture** et celui de chacun des **points d'entrée et de sortie**, qu'il s'agisse des accès publics ou logistiques. L'intérieur du site n'est pas **perceptible** depuis l'extérieur, sans pour autant générer de sentiment d'enfermement. La conception de la clôture est une dimension importante du parti pris architectural car elle est une composante majeure de **l'image** de l'établissement scolaire. L'association d'une clôture minérale à un traitement végétal est une solution souvent préconisée par les experts en prévention situationnelle.



À DIRES D'EXPERTS...\*

Pour sécuriser les bâtiments, il n'y a pas de solutions universelles. Il faut retenir les solutions les plus adaptées pour un lieu donné, à un temps donné.



## GRUPE SCOLAIRE STÉPHANE HESSEL LES ZEFIROTTES DE MONTREUIL (93)



© Agence Méandre, architectes, Luc Boegly, photographe.

L'enceinte du groupe scolaire à Montreuil (93) est traitée avec une triple clôture (barrière métallique, fossé végétal et barreaudage bois) qui permet de mettre à distance l'espace public sans procurer un sentiment d'enfermement.

Marquant l'entrée principale de l'établissement scolaire, le **parvis** constitue un point de vulnérabilité. Il est traité avec une attention particulière. La solution du **double parvis** est intéressante. Ce dispositif consiste à créer un sas au niveau de la limite d'emprise du site scolaire, ce sas permettant de mieux maîtriser les accès au site, en donnant la possibilité d'isoler une menace. Sur le temps restreint de l'arrivée et du départ de l'équipement, le sas est réservé au contrôle des flux, la première clôture s'ouvrant sur l'espace public. Et sur le temps scolaire, la surface du sas peut être restituée au fonctionnement interne de l'équipement.

Ce double parvis peut aussi permettre de préserver le mobilier extérieur des risques de dégradation, voire aux élèves d'y stationner leurs vélos et trottinettes qui sont alors inaccessibles depuis l'espace public quand le double-parvis est fermé. Toutefois ce dispositif nécessite de disposer d'un foncier suffisant pour intégrer ce sas à l'emprise du site scolaire.

## ÉCOLES DU BOURG À EYSINES (33)



© Hoerner Ordonneau architectures, Jean-Christophe Garcia, photographe.

L'entrée du pôle éducatif bénéficie d'un sas depuis l'extérieur vers la cour de récréation. Ce sas sert d'abri couvert en cas d'intempéries, utilisable alternativement par les élèves dans la cour ou les parents attendant leur enfant.

## SÉCURISER LA MUTUALISATION D'UN ESPACE EN DEHORS DES HEURES SCOLAIRES

Lorsqu'une partie de l'établissement est mutualisée en dehors des heures scolaires (équipement sportif, bibliothèque, salle polyvalente...), il est souhaitable qu'elle dispose d'un accès direct et d'issues de secours adaptées.

De même, si les commandes des équipements nécessaires au fonctionnement de la zone mutualisée sont installées hors de cette zone (par exemple tableau d'alarme incendie, téléphone d'appel des secours, commandes d'éclairage, en général dans la loge), il y a lieu de privilégier une implantation de ces outils dans une partie de loge accessible depuis la voie publique et isolable côté établissement scolaire.



## ■ Prévoir des zones plus sûres en cas d'intrusion malveillante

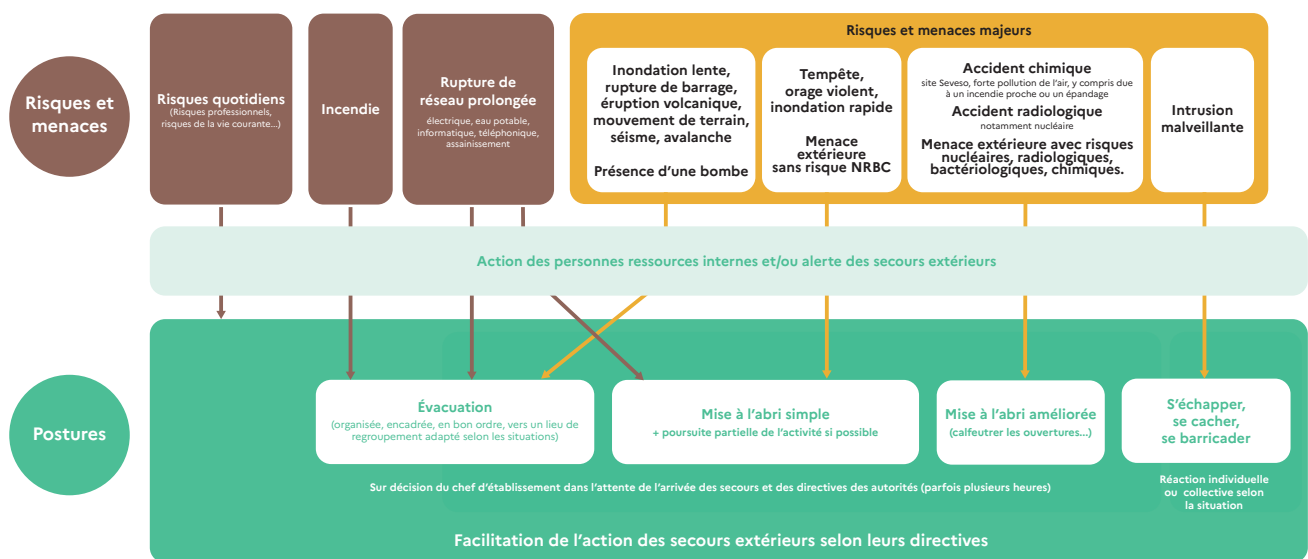
Dès la conception d'une école ou d'un établissement, il est utile de prévoir des espaces, répartis dans les bâtiments, dans lesquelles les élèves et personnels pourront **se cacher, s'enfermer et se barricader** (ex : ateliers ou des espaces de repos situés entre deux classes...). Il est nécessaire de prévoir une **occultation** rapide des cloisons vitrées des salles de classe et un système de verrouillage aisé des portes depuis l'intérieur (bouton moleté par exemple).

Si les sources de risques et menaces peuvent être nombreuses, les réponses permettant d'assurer la sauvegarde des personnes (et des biens dans une moindre priorité) peuvent être synthétisées en nombre limité de postures et n'induisent pas nécessairement d'importantes contraintes pour les concepteurs. Le bon sens prime.

À DIRE D'EXPERTS...\*

En appliquant mécaniquement une solution toute faite, on est souvent à la merci du grain de sable qui va gripper un rouage essentiel.

## ORGANIGRAMME DES POSTURES À ADOPTER FACE À DES RISQUES ET MENACES



Source : organigramme issu des travaux de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement (ONS) et de l'Institut français de formateurs risques majeurs et protection de l'environnement (IFFO-RME).

## DÉFINITIONS

**Risque** : probabilité que des effets dommageables surviennent réellement. Il correspond à l'existence simultanée d'un danger (objet ou situation susceptible de causer un tort) et d'une exposition à ce danger. Il est d'origine accidentelle.

**Menace** : probabilité d'événement d'origine intentionnelle (attentat...).

**Évacuation** : sortie collective organisée vers un point de regroupement distant.

**Fuite** : action individuelle pour s'échapper.

**Alerte** : information destinée à signaler l'existence d'un risque ou d'une menace. Exemple : appel aux services de secours (sapeurs pompiers 18, SAMU 15).

**Alarme** : avertissement donné à un groupe de personnes situées au sein d'un espace déterminé les incitant à suivre un comportement donné (évacuation, confinement...). Ex : alarme incendie, alarme PPMS.

## ■ Sécuriser l'activité dans l'établissement par des choix d'aménagement adaptés

Le choix des **matériaux** et des **configurations d'aménagement** a un impact important sur les risques d'accidents de la vie quotidienne. Par exemple :

- **chutes** de plain-pied : glissades, notamment en cas de pluie ou neige, trébuchements dans les cours (racines, inégalités, trous, ...) ou les classes (câbles électriques volants, ...),
- **chocs** contre des points durs (angles vifs de deux murs, portes, radiateurs en saillie dans les couloirs, ...) ou lors de bousculades (couloirs trop étroits ou présentant des réductions de largeur, poteaux, portes, radiateurs, etc.).

## ■ Sécuriser les interventions sur l'établissement par l'entretien et la maintenance

La sécurité des usagers de l'établissement scolaire est tributaire des dispositions constructives, mais de façon tout aussi importante, de son état de fonctionnement, via **l'entretien, la maintenance, la résistance aux dégradations et aux dysfonctionnements, la facilité de réparation et de remplacement.**

Il appartient à l'équipe de conception d'entamer une démarche de réflexion sur **l'exécution des « interventions ultérieures sur l'ouvrage »**, dès le début de la conception (de la construction ou de l'installation d'un équipement). Les objectifs, outre des économies potentiellement substantielles sur les coûts d'intervention ou de remplacement de matériels, sont une limitation des risques de dégradation physique et d'accident des personnels lors de l'exécution, ainsi qu'une sécurité des usagers, élèves, personnels, visiteurs, mieux assurée.

Il est souhaitable que les matériels déterminés dans le Dossier d'Intervention Ulérieure sur Ouvrage soient fournis en **dotations initiales** lors de la mise en exploitation de l'établissement, partie d'établissement ou équipement, pour le travail en hauteur, le nettoyage des locaux et notamment des vitrages, la maintenance des éclairages, l'entretien des terrasses et toitures, etc.).



### À DIRES D'EXPERTS.\*

Certaines réglementations en matière de sécurité peuvent apparaître difficiles à concilier, entre elles et/ou avec les usages quotidiens. Il est nécessaire de réfléchir aux priorités en fonction des atteintes prévisibles (urgence et gravité), et rechercher des solutions permettant de maintenir un niveau de sécurité maximal. Par exemple, dans le cas des fenêtres et baies vitrées, il est nécessaire de concilier l'éclairage naturel pour le confort quotidien, avec la résistance aux vents forts et la non-visibility depuis l'extérieur.



## ■ Mettre en place des moyens de communication destinés à la sécurisation des personnes et des biens

**En mode de fonctionnement normal comme dégradé ou de crise, plusieurs types de communication sont essentiels** à la sécurité ou à la sûreté des usagers de l'établissement.

**Entre les personnels**, il est nécessaire **d'assurer des contacts immédiats et permanents au sein des équipes** professionnelles, direction, agents techniques, vie scolaire, service infirmier ou médical, certains enseignants, dans les établissements les plus simples (contact direct) comme les plus complexes (étendus et à niveaux multiples, étages et sous-sol(s), pouvant nécessiter l'installation de relais, antennes, etc...). L'usage courant d'un ou plusieurs moyens de communication est susceptible de permettre un retour sur investissement rapide par une utilisation permanente :

- en fonctionnement « normal » amélioré pour des agents techniques, la vie scolaire, des professeurs...

(risques liés à l'activité professionnelle, notamment les postes isolés, temporaires ou permanents).

- pour les usages « évènementiels » accidentels ou malveillants :

- alarme incendie : levée de doute, et, le cas échéant, aide à l'évacuation, éventuellement attaque d'un départ de feu.
- accident du travail (chutes, électrisation, traumatismes ou blessures graves).
- accident d'élèves ou d'adultes (chutes, fractures, malaises cardiaques, d'épilepsie, etc.).
- mise à l'abri en application des PPMS – plans particuliers de mise en sûreté risques majeurs ou attentat-intrusion.

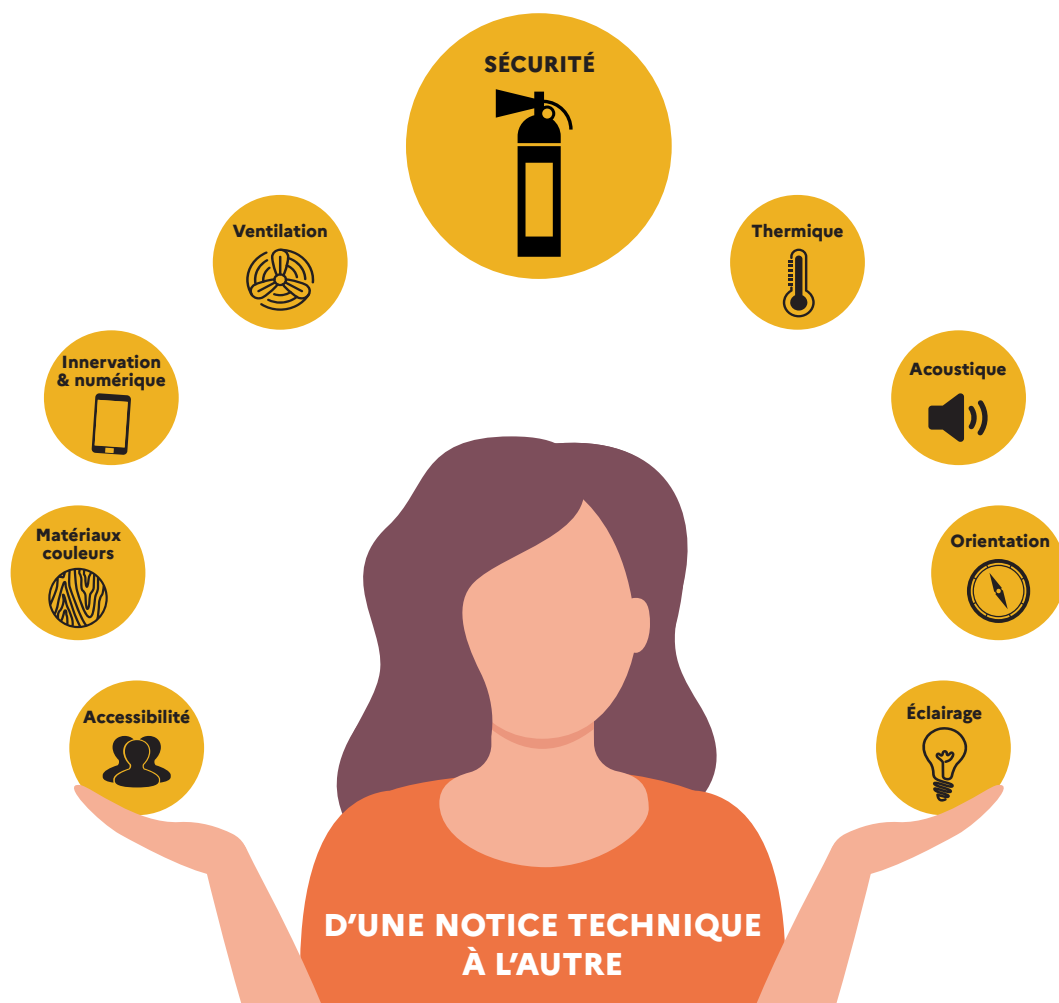
Parmi les multiples solutions disponibles techniquement, il est souhaitable d'envisager l'équipement des établissements en **émetteurs-récepteurs radio** (talkies-walkies). La capacité à fonctionner en appel général et la possibilité d'intégrer **un dispositif d'alerte pour travailleur isolé** leur confèrent des garanties supplémentaires d'efficacité. Il y a lieu, le cas échéant, de déterminer les performances nécessaires des appareils et/ou les besoins en complément d'installations relais pour une communication assurée sur l'ensemble des niveaux et des espaces du site.



**Une alarme s'adresse à l'ensemble des usagers présents dans l'établissement.** La disparité des risques entraîne un sur-risque de réaction inadaptée et dommageable en cas de mauvaise compréhension d'un signal. Il est essentiel que les informations soient immédiatement compréhensibles et distinguées les unes des autres.

- Le signal d'alarme **incendie**, normé (AFNOR NF S 32-001), est communément connu et réécouté à chaque déclenchement dans les établissements recevant du public, notamment scolaires.
- **Le signal national d'alerte – SNA** est préconisé pour l'ensemble des **événements majeurs** naturels et technologiques, associé à un message vocal indiquant la conduite à tenir (mise à l'abri simple ou améliorée avec calfeutrage des ouvertures, ou évacuation). Il est localement remplacé par des signaux spécifiques (avalanches, ruptures de barrages, etc.). Prévoir une audibilité suffisante.
- Pour l'alarme « **attentat-intrusion** », choisir un **signal spécifique** différent des précédents. Des boutons de commande répartis dans l'école ou établissement permettent un déclenchement rapide et discret.

Enfin, **la communication en direction des services de secours et des forces de l'ordre** fait l'objet de règles précises prévues dans le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, qui définit par son article MS70 les caractéristiques du poste permettant l'appel des sapeurs-pompiers. Dans le cas où l'appel est prévu pour être émis depuis un standard, il est nécessaire de s'assurer régulièrement que l'alimentation de secours de ce dernier est opérationnelle et d'afficher sur un support inaltérable le numéro complet d'appel des secours, préfixe (0 en général) d'accès au réseau compris.



L'exigence de sécurité recoupe toutes les thématiques de conception. Elle doit constamment être à l'esprit de ceux qui conçoivent et exploitent des écoles et établissements scolaires.

## 2. LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES ET NORMATIVES À PRENDRE EN COMPTE

- Le **code de la construction**.
- Le **code du travail**.
- Le **règlement de sécurité** contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, approuvé par l'arrêté du 25 juin 1980.
- La **circulaire du 8 juin 2023** relative au Plan particulier de mise en sûreté.
- La **circulaire n° 2009-137 du 23 septembre 2009**, qui instaure le diagnostic de sécurité préconise de prendre

appui sur le document intitulé « Guide pour un diagnostic de sécurité d'un établissement scolaire » mis en ligne sur le site <http://eduscol.education.fr/> en juin 2010.

- La **circulaire interministérielle n° 2010-25 du 15 février 2010** qui précise les mesures prioritaires du plan de sécurisation des établissements.
- L'**instruction interministérielle du 12 avril 2017** relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise.

### La connaissance des risques spécifiques naturels ou technologiques auxquels la commune est exposée

Cette information sera sollicitée auprès du maire qui élabore le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et à défaut, elle pourra être trouvée directement dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), établi par la préfecture. Des informations complémentaires peuvent également être obtenues auprès de ces mêmes services dans les plans de prévention ou d'intervention existants.

<https://www.georisques.gouv.fr/>

## 3. RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS

		CONTEXTE	ÉLÉMENTS DE RÉPONSES POSSIBLES
<b>L'ENVIRONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE</b>			
Sécuriser les abords de l'établissement et le cheminement des usagers	> Risques routiers		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signalisation de l'établissement sur les axes routiers</li> <li>• Facilitation de l'accès aux secours</li> <li>• Zones de stationnement dédiées et dépose minute correctement dimensionnée</li> <li>• Double-parvis (avec un sas)</li> </ul>
	> Attentats (par exemple voiture-bélier, fusillade...)		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositifs de protection des piétons y compris signalisation temporaire (feux tricolores actifs aux entrées-sorties)</li> <li>• Dispositifs d'accès en modes doux correctement conçus et dimensionnés (pistes cyclables et autres engins roulants notamment)</li> </ul>
	> Risques sociétaux		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Piétonnisation des alentours</li> <li>• Système d'éclairage périphérique, aux heures d'entrée-sortie ou permanente</li> </ul>
Empêcher l'observation des locaux et des élèves, limiter la visibilité extérieur-intérieur	> Menaces d'intrusions malveillantes et dangereuses (de personnes, d'objets...)		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mur maçonné clôture pleine</li> <li>• Clôtures, barrières et grillages (plus ou moins ajourés)</li> <li>• Végétaux</li> <li>• Positionnement de locaux non occupés par des élèves et des personnels permanents en façade sur rue</li> <li>• Fenêtres sur allèges opaques (pour concilier non visibilité de l'extérieur et éclairage naturel)</li> </ul>
<b>PRÉSERVER L'ENCEINTE DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE</b>			
Contrôler l'accès :	> Intrusion malveillante		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séparation du flux des élèves de celui des autres utilisateurs (contrôle via sas à portes commandées par l'agent d'accueil)</li> <li>• Sécurisation des entrées de service et parkings</li> <li>• Contrôle des entrées par visiophone</li> <li>• Suppression des facilitateurs d'escalade (mobilier urbain, armoires électriques, bornes de stationnement payant, etc.)</li> <li>• Vidéoprotection ciblée</li> <li>• Protection contre les projections depuis les bâtiments surplombants</li> </ul>

	CONTEXTE	ÉLÉMENTS DE RÉPONSES POSSIBLES
<b>FAIRE FACE AUX RISQUES</b>		
<b>Déclencher une alarme et alerter les secours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Incendie à l'intérieur du bâtiment</li> <li>&gt; Événements majeurs</li> <li>&gt; Présence d'une bombe</li> <li>&gt; Intrusion malveillante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alarmes avec signaux différenciés (incendie, PPMS Risques majeurs, PPMS attentat-intrusion)</li> <li>• Équipement téléphonique alimenté en courants faibles, à défaut (box, autocommutateur) formalisation de la maintenance de l'alimentation de secours courants forts</li> </ul>
<b>Évacuer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Incendie à l'intérieur du bâtiment</li> <li>&gt; Rupture de réseau prolongée</li> <li>&gt; Inondation, rupture de barrage, éruption volcanique, mouvement de terrain, séisme, avalanche...</li> <li>&gt; Présence d'une bombe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dimensionnement des circulations</li> <li>• Empêcher l'encombrement des circulations (couloirs, escaliers...)</li> </ul>
<b>Se mettre à l'abri (mise à l'abri simple)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Vents violents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être vigilant concernant les toitures, les grandes baies vitrées, tout élément qui peut s'envoler</li> <li>favoriser les volets extérieurs</li> </ul>
<b>Se confiner (mise à l'abri améliorée par calfeutrage)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Accident chimique</li> <li>&gt; Accident radiologique</li> <li>&gt; Menace extérieure avec risque NRBC</li> <li>&gt; Incendie extérieur à l'établissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter les aménagements difficilement confinables</li> </ul>
<b>Fuir, s'échapper</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Intrusion malveillante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déverrouillage simple des sorties depuis l'intérieur (ex : boucle électrique des sorties véhicules déclenchable par des piétons...)</li> </ul>
<b>Se cacher, se barricader, résister</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Intrusion malveillante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter le verrouillage des portes avec des boutons moletés</li> <li>• Penser des espaces où se cacher attenants aux salles de classe</li> <li>• Permettre l'occultation des vitrages donnant sur les circulations et les façades</li> <li>• Installer des portes et fenêtres retardant l'effraction</li> <li>• Permettre aux usagers de bloquer les accès (cale, serrure ou verrou à bouton moleté, mobilier déplaçable...)</li> </ul>

## AVANT DE SE LANCER

- En matière de sécurité incendie, quels dispositifs de prévention prévoir à l'échelle du bâtiment ? Dans le cas d'une construction neuve ?
- Outre les tempêtes, les nuages toxiques, les menaces majeures (attentats ...) qui nous concernent tous, quels sont les risques majeurs naturels ou technologiques auxquels mon établissement est exposé directement et indirectement ? La conception et l'aménagement des bâtiments en tiennent-ils compte ?
- Comment concilier les usages en contradiction ? Doit-on s'orienter vers des choix prioritaires ?
- Quels moyens de communication déployer pour anticiper la gestion des risques ?

**D'autres informations disponibles sur le site <https://batiscolaire.education.gouv.fr/>**

*\* Source : Verbatim issu des groupes de travail réunis pour l'élaboration des guides «Bâtir l'Ecole».*